

CHARTE

éthique

de la PRATIQUE
professionnelle

Chacun d'entre nous est responsable
de la qualité de l'accompagnement
assurée auprès des personnes
accompagnées par La Vie à Domicile.

Agir de façon éthique contribue à cet engagement.

*Cette charte contient
des orientations pour
tous les salariés de
La Vie à Domicile,
quelles que soient leur
origine, leur croyance,
leur formation.*

*Elle ne remplace pas la Loi
ou les réglementations mais
elle les complète lorsque
celles-ci sont floues ou non
applicables à une situation
particulière.*

*Dans ce cas, chaque
professionnel peut solliciter
le comité éthique.*

Cette charte résulte d'un travail coopératif entre des salariés volontaires de La Vie à Domicile. Elle s'inscrit dans le cadre des actions programmées au projet de service 2013-2018. (Défi 2 - Action 6)

En installant un comité d'éthique et en produisant cette charte l'association La Vie à Domicile souhaite :

- Placer l'éthique au cœur des pratiques de La Vie à Domicile,
- Disposer d'un outil d'analyse des pratiques,
- Disposer d'une instance en mesure de formuler des propositions d'amélioration en matière de pratiques éthiques.

Cette charte est un texte pour fédérer, relier et harmoniser une façon d'être auprès des autres pour réaliser un accompagnement de qualité. C'est aussi un texte de référence pour tous les salariés, auquel ils doivent se référer et qui les engage.

Chaque situation d'accompagnement est différente. Aussi, cette charte éthique favorise la personnalisation de l'accompagnement à travers un ensemble de valeurs et de principes partagés par tous les salariés.

*Seriez-vous à l'aise
si votre réflexion et
votre décision étaient
rendues publiques ?*

CHARTE ÉTHIQUE



NOS VALEURS

DIGNITÉ : Toute personne appartient à la même humanité. Dès lors, elle mérite un respect inconditionnel, quels que soient l'âge, le sexe, la santé physique ou mentale, ses croyances, la condition sociale ou l'origine ethnique de la personne en question.

Etes-vous toujours en accord avec vous-même dans votre façon d'accompagner ?

RESPECT : Toute personne quels que soient sa condition sociale, son état, son âge, sa pathologie doit être traitée avec décence, et considération.

INTÉGRITÉ : Chaque salarié se doit d'être droit, honnête, irréprochable, incorruptible en toute circonstance.

Membres du comité de réflexion éthique

- *Pauline Carron de la Morinais*
- *Oleya Ghennaj*
- *Sylvain Godefroid*
- *Chantal Lang*
- *Aurore Naitychia*
- *Doris Yvert Diemahave*

NOS ENGAGEMENTS

ÉCOUTE : Nous nous engageons à être attentifs(ves) aux besoins et attentes exprimés par les personnes accompagnées. Par cet engagement nous réaffirmons que chaque personne accompagnée est en mesure de s'exprimer sur sa situation.

PRATIQUE ADAPTÉE : Parce que chaque situation est différente et suppose une personnalisation de l'accompagnement, nous nous engageons, dans la mesure du possible, à développer une pratique adaptée à la situation sanitaire, sociale et à l'état psychologique de chaque personne accompagnée.

BIENTRAITANCE : Nous nous engageons à ne pas dispenser d'actes, ni développer de comportements ou exprimer de paroles qui pourraient porter atteinte à l'intégrité physique ou morale des personnes accompagnées.

RÉFLEXION SUR LES PRATIQUES : Nous nous engageons à pratiquer une réflexion sur nos pratiques afin d'essayer sans cesse d'apporter de meilleures solutions aux personnes accompagnées dans le cadre d'un accompagnement de qualité et personnalisé.

METTRE EN APPLICATION

Chacun d'entre nous doit connaître et comprendre le projet associatif et le projet de service de La Vie à Domicile et les valeurs qui en constituent le socle. Chacun d'entre nous doit aussi appliquer au sein de sa pratique cette charte éthique que nous avons construite ensemble.

Comment savoir prendre la décision la plus « adaptée » quand nous sommes confrontés à des questions éthiques ?

Voici quelques conseils :

- **S'APPROPRIER** la charte éthique, les valeurs de La Vie à Domicile.
- **RESPECTER** la charte éthique même lorsque certaines alternatives semblent être plus faciles ou plus opportunes.
- **VEILLER** à ne pas laisser passer son propre intérêt avant celui de La Vie à Domicile et l'exercice de son métier vis-à-vis des personnes accompagnées.
- **MENER** son activité professionnelle et remplir sa fonction dans le respect de la loi et avec intégrité.
- **FORMER** ses collègues et collaborateurs pour que la charte soit correctement comprise et partagée.
- **SOLLICITER** l'encadrement et/ou le comité d'éthique pour obtenir des conseils et des explications sur des situations professionnelles qui posent question.
- **MAINTENIR** un environnement de travail favorisant la communication franche, ouverte et constructive sur toutes les questions professionnelles en permettant à chacun de poser des questions, de faire des suggestions, de signaler des erreurs et des fautes sans craindre de représailles.

*Traitez-vous
les autres comme
vous voudriez
que l'on vous traite ?*



Signature du Président
de La Vie à Domicile



Jean-Jacques Leduc

Signature du Directeur
de La Vie à Domicile



**Le Directeur
Philippe HEDIN**

Signature du salarié
de La Vie à Domicile

avec le soutien
de la Fondation MédéricAlzheimer



*Travail réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du
projet de service (Défi 2 - Action 6) :
mise en place d'un comité d'éthique*

la Vie à domicile